

Contrat collectif entre l'ATE Association transports et environnement et la KPT

L'ATE a passé un contrat collectif avec la KPT. Le contrat permet aux sociétaires de l'ATE et aux membres de leur famille jusqu'à l'âge de 70 ans (enfants jusqu'à 25 ans, dans la mesure où ils sont célibataires et vivent dans le même ménage) de bénéficier d'une réduction de prime de 10% dans les assurances complémentaires pour frais d'hospitalisation, assurance des soins Plus et soins Comfort par rapport à celle de l'assurance individuelle de la KPT. De plus, les personnes qui ne sont pas encore assurées auprès de la KPT profitent des primes avantageuses pour l'assurance de base obligatoire.

Vous êtes intéressé(e)? Alors remplissez le talon ci-dessous et envoyez-le à l'adresse suivante:

ATE Association transports et environnement
Aarberggasse 61
Case postale
3001 Bern

Nous vous ferons parvenir une offre personnelle dans les meilleurs délais.

Talon d'information (prière de remplir en caractères d'imprimerie)

En tant que membre de la ATE, je m'intéresse à une offre en vue de l'adhésion au contrat collectif avec la KPT.

Nom: _____ Numéro de membre: _____

Prénom: _____ Date de naissance: _____

Rue: _____

NPA/localité: _____

Tél. privé: _____ Tél. professionnel: _____

Je suis déjà assuré(e) auprès de la KPT. Police no

Je ne suis pas encore assuré(e) auprès de la KPT.
Veillez joindre une copie de votre police d'assurance actuelle.

Attestation ATE

(Timbre)